EXPERTISE FRANCE

OFII
OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

PROBLÉMATIQUE DES MIGRANTS DE RETOUR

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE SITUATION ET PISTES DE RÉFLEXION

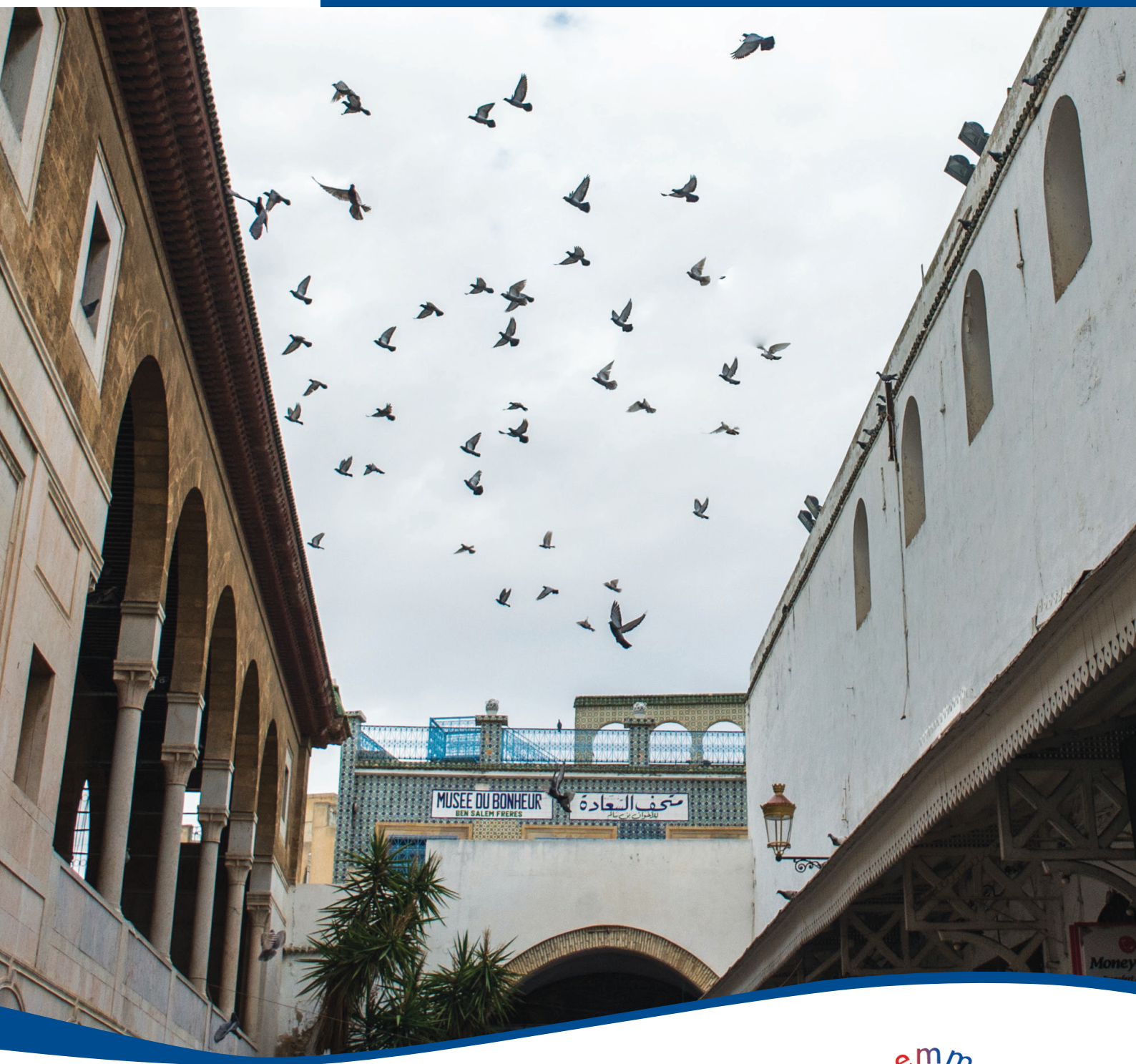

République Tunisienne

Projet financé par l'Union européenne

Lemma
Ensemble pour la mobilité
معا من أجل تنقل الأشخاص

Sommaire

1. POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE 4

2. CONTEXTE ACTUEL DE L'APPLICATION DU DROIT EUROPÉEN 4

3. ÉLABORATION DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE 5

4. SCÉNARIOS PROPOSÉS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE GESTION DE LA MIGRATION 5

5. DISPOSITIFS EXISTANTS 6

6. POLITIQUE MIGRATOIRE DE LA TUNISIE 7

7. APPROCHE CONCEPTUELLE 7

8. PROFILS DE MIGRANTS DE RETOUR 10

- 8.1. Les étudiants
- 8.2. Les entrepreneurs
- 8.3. Les jeunes migrants irréguliers
- 8.4. Les adultes chargés de famille
- 8.5. Les familles
- 8.6. Les migrants de longue date
- 8.7. Les femmes
- 8.8. Les migrants en retraite

9. OUTILS ET PISTES DE RÉFLEXION 12

10. UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION ADAPTÉE 13

11. UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MIGRATION DE RETOUR 13

12. UNE PLATEFORME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS 13

13. FORMATION DES ACTEURS 14

14. FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DU MIGRANT DE RETOUR 14

15. FINANCEMENT DES PROJETS DE RETOUR 14

16. PROJETS PILOTES 14

La présente cartographie, réalisée par Yvan Paneff (avocat, France), n'engage que son auteur.

L'Union européenne, Expertise France et l'OFII ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

1. POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'**UNION EUROPÉENNE**

La présente synthèse est élaborée alors que les États membres de l'Union européenne procèdent à la commémoration de la signature des traités de Rome en 1957. À l'heure actuelle, des informations contradictoires circulent sur l'avenir des politiques migratoires de l'UE et des questions sont posées par les acteurs.

Il est donc nécessaire de préciser brièvement le contexte, de présenter les différents scénarios proposés début mars 2017 par le président de la Commission européenne à l'approbation des États membres, concernant le traitement des questions migratoires, et de rappeler le processus d'élaboration de la norme de droit en Europe qui a pour caractéristique d'associer les parties concernées. Mais les acteurs institutionnels et les associations concernées par ces politiques et qui ont intérêt à agir ignorent souvent qu'ils peuvent participer à l'élaboration de la norme de droit européenne.

2. CONTEXTE ACTUEL DE L'**APPLICATION DU DROIT EUROPÉEN**

Le but premier des traités a été de remplacer le recours à la force armée par la force du droit.

Après avoir structuré ses institutions et son fonctionnement au cours des années 70 et 80, l'Union européenne a développé des programmes de coopération à ses frontières pour devenir, depuis 2005, le premier opérateur mondial en coopération internationale, ainsi que le premier donateur d'aide au développement et d'aide humanitaire. Ses programmes à l'est et au sud de ses frontières ont été fusionnés en 2003 dans la politique européenne de voisinage (PEV) qui englobe les pays d'émigration du pourtour méditerranéen.

Au Parlement européen, les révolutions arabes ont été l'occasion de mettre en perspective le débat sur les questions migratoires. Une politique commune et équilibrée des migrations a été esquissée dans le cadre de politiques de voisinage et de développement renouvelées à un rythme annuel.

Les événements qui se sont produits ces dernières années dans le voisinage plus éloigné de l'Union ont conduit à la plus grave crise de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale et ont donc posé de manière directe la question des conditions de retour.

Cependant, l'Union européenne reste le plus grand marché intégré au monde et bat la deuxième monnaie la plus utilisée. Elle est donc la plus grande puissance commerciale, ce qui la rend très attractive en matière d'emploi. Il est communément admis que, dans les deux prochaines décennies, elle sera contrainte d'avoir recours à la main d'œuvre extérieure pour maintenir sa place dans les rapports économiques du monde.

Pourtant, les flux de main d'œuvre étrangère sont actuellement gérés au niveau des États, sans qu'une politique commune d'accueil ne soit encore élaborée dans ce domaine.

Le droit du travail européen, pour sa part régulièrement actualisé et harmonisé par les institutions européennes, s'impose à l'ensemble des États membres qui comptent plus de 240 millions de travailleurs. Il constitue donc une base adéquate pour traiter de la migration de travail.

Les employeurs européens sont contraints d'appliquer un cadre définissant clairement les droits et les obligations sur le lieu de travail, protégeant la santé des travailleurs et favorisant une croissance économique durable. La libre circulation des travailleurs s'accompagne de règles précises en matière de droit du travail, afin de garantir une concurrence loyale entre les pays et les entreprises, fondée sur la qualité des produits, et non sur l'affaiblissement du droit du travail. Dans ce domaine, les travailleurs tunisiens bénéficient directement de ces dispositions en cas de détachement sur le territoire de l'Union.

Les évolutions enregistrées sur la base de la liberté de circulation des personnes et des services ont amené l'Union européenne à développer l'économie sociale de marché pour répondre aux attentes des

entreprises et des employés tout en améliorant les capacités d'accueil des travailleurs étrangers, qu'ils soient ou non citoyens européens. Cette souplesse est devenue d'autant plus nécessaire que l'apport de diplômés et de savoir-faire étrangers nécessite une ouverture d'accès aux professions dont l'environnement a totalement changé en l'espace d'une génération. Cependant, les organes en charge de la coopération prennent en compte la nécessité de ne pas dégarnir les États de migration de leurs élites.

Aujourd'hui, la notion de carrière professionnelle bâtie sur la même activité tout au long de la vie a été remplacée par celle de parcours passant par une succession d'activités différentes. Cela nécessite une adaptation des systèmes de sécurité sociale et des capacités budgétaires des États concernés qui n'ont contracté jusqu'à présent que des accords bilatéraux entre États européens et États d'origine des migrants, comme l'a fait la Tunisie avec l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie ou le Portugal.

3. ÉLABORATION DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE

La procédure la plus courante pour adopter la législation de l'UE est la suivante : les projets de textes contraignants (règlements et directives) doivent être approuvés par le Parlement européen, qui est directement élu par les citoyens, et par le Conseil, qui réunit les gouvernements des États membres.

Avant de lancer de nouvelles initiatives de textes, la Commission évalue leurs conséquences économiques, sociales et environnementales. Pour ce faire, elle élabore des analyses d'impact qui déterminent les avantages et les inconvénients des actions envisagées.

La Commission consulte également les parties intéressées, telles que les organisations non gouvernementales, les autorités locales et les représentants des entreprises et de la société civile. Des groupes d'experts la conseillent sur les questions techniques. De cette façon, la Commission veille à ce que les propositions de texte répondent aux questions des principaux intéressés et ne créent pas de difficultés administratives.

Les citoyens, les entreprises et les organisations peuvent participer aux consultations en se rendant sur le site web de la Commission consacré aux consultations publiques.

Les parlements nationaux peuvent émettre officiellement des réserves s'ils estiment qu'une question serait mieux traitée au niveau national qu'européen. Par la suite, une fois le texte entré en vigueur, il est partie intégrante du droit de chaque État membre et son application est sous le contrôle des juridictions nationales. En cas de doute ou de contrariété de jurisprudence, c'est la Cour de Justice qui interprétera et harmonisera le texte en cause.

4. SCÉNARIOS PROPOSÉS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE **GESTION DE LA MIGRATION**

Dans ses réflexions et scénarios présentés le 2 mars 2017 pour l'UE27 à l'horizon 2025, la Commission traite directement des questions migratoires. La Commission a rappelé avant la réunion du Conseil européen que de petites mesures de solidarité prises en application de l'agenda européen en matière de migration et relayées par une politique de communication efficace pouvaient conduire à des effets particulièrement pertinents.

Celles-ci sont amenées à se multiplier en fonction des situations économiques des États et des besoins.

S'agissant du thème de la migration, il convient de souligner que dans les cinq scénarios qui sont présentés pour l'évolution de l'Union, aucun ne prévoit de modification de fond concernant la migration des travailleurs, que l'on prenne la coopération la plus large en matière de gestion des frontières, relevant d'une coordination commune

placée sous la responsabilité de l'Union européenne, ou que cette compétence demeure au niveau des États membres et qu'elle se poursuive au niveau bilatéral.

S'agissant de la politique en cours d'élaboration au sein de l'Union européenne, le Livre blanc qui vient d'être publié par la présidence de la Commission européenne souligne qu'au cours de l'année 2017, la commission sur la dimension sociale et la commission sur la maîtrise de la mondialisation produiront leur document de réflexion couvrant les questions de migration.

Dans le cadre de sa politique européenne de voisinage, la Commission met 2,4 milliards d'euros à disposition de l'Afrique, au titre du Plan d'investissement externe (PIE). Ce fond a trois objectifs :

- mobiliser l'investissement en faisant appel à la nouvelle garantie prévue par le Fonds européen pour le développement durable,
- renforcer l'assistance technique afin de développer des projets financièrement intéressants et aboutis qui contribueront aussi à mobiliser des investissements plus importants,
- améliorer la gouvernance économique et l'environnement économique et coopérer avec le secteur privé. Ces budgets seront répartis entre les trois régions d'Afrique du Nord, du Sahel et de la corne de l'Afrique.

La Commission européenne a réaffirmé le principe qu'un retour volontaire est préférable au niveau européen à toute mesure de retour forcé. En ce sens, les initiatives encourageant le retour et la réintégration devraient faire l'objet d'une harmonisation à court terme afin de permettre une efficacité maximale, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Toutefois, il apparaît que la question des déplacements des citoyens reste encore du domaine du bilatéral, tant pour l'Union européenne que pour ses partenaires, ce qui doit conduire à s'inspirer des exemples de bonnes pratiques pour fonder une politique d'échange.

5. **DISPOSITIFS** EXISTANTS

À l'heure actuelle, une douzaine de programmes d'importance inégale sont recensés dans la Cartographie des acteurs et dispositifs européens de la réinsertion – un document réalisé par Manon Muyle, experte de Fedasil, dans le cadre du projet Lemma.

Ils fonctionnent tous sur le même principe de base. Une aide financière est versée au migrant avant son départ du pays d'accueil : c'est l'aide au retour. Une seconde aide lui est versée une fois arrivé en Tunisie : c'est l'aide à la réinsertion. Les deux dispositifs comportent une dimension d'accompagnement confié selon les cas aux institutions des États membres concernés, à des organisations non-gouvernementales, aux institutions tunisiennes (OTE, ANETI) ou à des associations pour assister le candidat à la migration avant son départ, puis l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet de réinsertion économique sur une période pouvant dépasser une année.

Les activités de cartographie ont permis d'identifier deux expériences significatives d'accompagnement des migrants tunisiens de retour :

- À travers l'Organisation internationale des migrations (OIM), la Suisse a conduit entre 2012 et 2015 un programme d'aide au retour volontaire pour les Tunisiens séjournant en Suisse sous le régime de l'asile, qui a permis la réalisation de 530 projets économiques.
- L'OFII a financé 460 projets de réinsertion économique depuis 2011, pour un montant global de 3 M€. Les publics éligibles au dispositif de l'OFII sont les personnes en situation irrégulière, les étudiants en fin de titre de séjour et les bénéficiaires d'un contrat jeune professionnel (concept de mise en œuvre de la migration circulaire).

La démarche de l'OFII est intéressante du point de vue de la qualité du dispositif d'accompagnement qui repose de manière contractuelle sur des opérateurs de proximité issus de la société civile tunisienne, et de l'expérimentation de l'aide à la réinsertion par l'emploi.

Le point le plus remarquable de l'opération financée par la Suisse est la réalisation de projets communautaires (jusqu'à 5 partenaires y compris le migrant, dont un seul membre de sa famille et un seul autre migrant de retour), avec une dotation de 3000 francs suisses par personne qui permet d'atteindre une taille critique.

Pour sa part, le savoir-faire belge est à souligner dans le processus de maturation de la décision de retour, particulièrement respectueux de l'autonomie des individus et empreint d'une forte dimension sociale.

Les dispositifs de soutien aux investissements innovants de la diaspora, de type MEETAfrica, peuvent déboucher sur le retour mais pas nécessairement. Ils se distinguent surtout par l'assistance technique offerte dans la durée pour la conception et le montage de projets contribuant au développement des territoires par l'implantation d'entreprises à forte valeur-ajoutée. Dans la mesure où de tels projets créent de l'emploi, il serait bon d'envisager la valeur ajoutée que pourraient apporter des migrants de retour au sein du personnel recruté, notamment les jeunes diplômés et les techniciens confirmés.

6. POLITIQUE MIGRATOIRE DE LA TUNISIE

Depuis 2012, la Tunisie travaille à la rédaction d'une Stratégie nationale sur la migration. Ce document reste à finaliser et il n'a pas de valeur normative.

La dernière version, rendue publique en novembre 2015, a coïncidé avec la préparation du Plan quinquennal de développement économique et social 2016-2020 qui prend en compte la migration. Elle indique, sur la base des données consulaires, que le nombre de Tunisiens résidant à l'étranger est estimé à 1.326.000 personnes, soit environ 12% de la population nationale, dont 84% établis en Europe et 54% en France.

Selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 577.000 personnes nées en Tunisie résidaient dans les pays de l'OCDE en 2010, ce qui représentait une évolution de 24% en dix ans. 46% de ces émigrés ont un faible niveau de scolarité mais les diplômés de l'enseignement supérieur sont de plus en plus nombreux, notamment parmi les femmes. Cette catégorie considérée comme le vivier des futures élites nécessite une politique particulièrement adaptée en matière de retour.

La Stratégie nationale migratoire fait mention de la migration de retour sans la considérer comme un axe stratégique. Elle prévoit néanmoins la constitution d'un groupe thématique "retour et réinsertion" pour « affiner » le document avec le soutien des « organismes et programmes spécialisés de coopération internationale ».

C'est dans ce cadre que le projet Lemma apportera un soutien à la conception d'une feuille de route nationale du retour et de la réinsertion, à travers un examen méthodique des problématiques soulevées par la migration de retour : reconnaissance des diplômes et des compétences ; employabilité et insertion sur le marché du travail ; investissement et entreprenariat ; formation (professionnelle, gestion, management) ; protection sociale ; biens mobiliers et immobiliers ; fiscalité, transferts et comptes bancaire ; scolarité et adaptation des enfants. L'objectif poursuivi est de fournir un environnement favorable à la réinsertion, de manière à permettre l'accomplissement des individus et leur participation au développement du pays.

La composante trois du projet européen Lemma a en effet pour but de renforcer les capacités des autorités tunisiennes et des organisations de la société civile à apporter un soutien à la réinsertion des personnes revenant au pays.

7. APPROCHE CONCEPTUELLE

Il convient de rappeler qu'un migrant de retour a connu un parcours migratoire dans lequel le chercheur Jean-Pierre Cassarino distingue trois types de cycles : un cycle migratoire complet, une fois atteints les objectifs de départ, favorise la préparation du retour et une réinsertion optimale.

Un cycle migratoire incomplet se caractérise par des objectifs non atteints : études interrompues, problèmes personnels ou familiaux contraignant le migrant à rentrer plus tôt que prévu, difficulté à s'insérer dans le marché de l'emploi. La décision de retour, dictée par les circonstances, ne permet pas la préparation adéquate.

Le cycle migratoire interrompu résulte le plus souvent de problèmes administratifs liés au séjour ou bien d'événements majeurs et soudains.

Le retour est subi, contre la volonté du migrant qui éprouve de grandes difficultés de réinsertion. Jean-Pierre Cassarino estime que le degré optimal de réinsertion obéit à deux conditions sine qua non : vivre une expérience migratoire à l'étranger ni trop courte, ni trop longue, et avoir des motifs positifs de rentrer au pays.

Aujourd'hui, il est donc indispensable de continuer à développer un processus d'information, d'accueil et d'accompagnement des migrants volontaires débouchant sur des réussites économiques convaincantes en mesure de contribuer au développement local et de susciter par l'exemple des décisions de retour plus positives.

Les Tunisiens qui ont accompli un projet de migration plus ou moins réussi, selon leurs attentes et les espérances qu'ils y mettaient, et qui souhaitent revenir au pays doivent être informés des soutiens administratifs et des aides financières dont ils peuvent bénéficier de la part des institutions des deux rives.

D'une part, il est nécessaire qu'ils puissent retrouver leurs racines et leur milieu ambiant d'origine sans difficultés nouvelles et il est utile, d'autre part, qu'ils apportent avec eux, autant que possible l'expérience, les connaissances et le savoir-faire qu'ils ont acquis pendant leur parcours. Il s'agit là d'une approche nouvelle permettant d'associer de manière fluide les droits européens et tunisiens afin que le migrant puisse retrouver souplement son pays d'origine, sans connaître de difficultés d'ordre administratif et en bénéficiant de conseils appropriés ainsi que d'un soutien financier utile au démarrage de son projet de réinsertion économique.

C'est dans cet esprit qu'il revient aux acteurs de l'aide au retour de résister à une double incompréhension qui générerait un double rejet. L'un résulterait de la crainte du migrant fuyant l'idée d'un retour imposé ; l'autre de la défiance des acteurs qui, de part et d'autre de la Méditerranée, s'abstiennent de relayer une information utile parce qu'ils n'en mesurent pas l'importance ni les retombées concrètes pour les individus concernés ou parce qu'elle ne coïncide pas avec les positions de principe qu'ils sont amenés à défendre par ailleurs.

C'est la raison pour laquelle le choix des termes utilisés a une importance déterminante, tant en ce qui concerne les acteurs, parmi lesquels les organisations de la société civile, que les bénéficiaires. Si le langage n'est pas adéquat, les choses ne peuvent être menées à bien.

Il conviendra de recueillir et d'actualiser l'avis des services de l'État tunisien qui ont à connaître des difficultés de tous ordres que les ressortissants tunisiens rencontrent dans le cadre de leur projet de réinstallation en Tunisie. Ce sera l'occasion d'analyser les difficultés rencontrées par les administrations elles-mêmes afin de réfléchir aux solutions à apporter pour favoriser la fluidité de l'aide au retour. Il s'agit de renforcer les capacités du Gouvernement tunisien à développer et mettre en œuvre sa politique nationale migratoire.

Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement l'insertion des migrants de retour dans la vie active en Tunisie. C'est aussi une certaine idée qu'ils ressentiront ou ne ressentiront pas de la justice. L'idée que leur parcours est pris en compte et qu'on le leur montre ou qu'il ne compte pas et qu'on les laisse de côté.

8. PROFILS DE **MIGRANTS DE RETOUR**

La problématique particulière de la migration de retour comporte deux caractéristiques transversales. D'une part, elle fait appel aux institutions administratives de plusieurs départements ministériels dans différents pays, assistés d'opérateurs issus de la société internationale et de la société civile. D'autre part, elle concerne des populations très différentes qui nécessitent donc des processus adaptés.

Il importe de souligner que sa réussite génère directement des profits économiques, quelle que soit la catégorie de migrants concernée, au regard de la situation administrative, du niveau d'études, du capital social ou des ressources financières. C'est dans ce sens qu'il convient d'aborder aujourd'hui les services mis à la disposition des populations migrantes car, à terme, c'est la démarche économique qui permettra d'aboutir à une migration circulaire considérée comme un fait normal et non comme le signe d'un échec du parcours migratoire.

Cela suppose un accompagnement de qualité étayé par une connaissance fine du territoire de réinstallation mais aussi de réelles possibilités de financement pour développer les meilleurs projets. C'est en effet une condition nécessaire si l'on veut dépasser le stade de la micro-entreprise et atteindre celui de la création d'emplois.

8.1. Les étudiants

Dans les États membres de l'Union européenne, les titres de séjour délivrés aux étudiants étrangers pour accomplir leurs études supérieures sont liés à leur cursus. Il leur faut obtenir un titre de séjour autorisant le travail s'ils souhaitent avoir une activité professionnelle.

L'Union européenne ne peut que s'enrichir de disposer d'un vivier d'étudiants diplômés issus de ses universités mais il faut avoir à l'esprit que ces étudiants qui ont parfois bénéficié de bourses pour accomplir leurs études en Europe peuvent constituer un apport déterminant pour le développement de la Tunisie. À l'heure actuelle, un trop petit nombre d'étudiants, boursiers ou non, reviennent en Tunisie à l'issue de leurs études.

La pression familiale et des facteurs psychologiques leur enjoignent de considérer que leur réussite ne peut se matérialiser qu'à l'étranger. Il est donc important que ces étudiants puissent, au cours de leurs études, être informés des possibilités d'épanouissement professionnel qu'ils auraient en Tunisie, afin d'envisager sereinement l'hypothèse du retour, que ce soit pour intégrer une entreprise ou pour en créer une.

Les contacts qu'ils auront tissés au cours de leur formation avec leurs enseignants, leurs condisciples et le milieu professionnel lié à leur diplôme seront les meilleurs garants d'échanges commerciaux ou de transferts technologiques prometteurs. Les structures d'accompagnement devraient d'ailleurs l'inciter au développement de ces relations.

8.2. Les entrepreneurs

Les chefs d'entreprise de la diaspora tunisienne installés sur le territoire de l'Union constituent un groupe cible particulièrement important pour le développement des relations économiques entre les deux rives.

Souvent présents depuis plusieurs années dans leur pays d'accueil, ils ont acquis une maîtrise de leur activité et des savoir-faire particulièrement utiles au développement de l'économie tunisienne. Qu'ils aient envie ou non de s'y réinstaller, leur apport peut-être déterminant pour créer de nouvelles structures économiques en Tunisie, dans le cadre d'une politique d'investissement accompagnée depuis les États membres et par l'administration tunisienne.

L'importance de la communication en direction de ce groupe cible est prise en considération dans la composante 2 du projet Lemma visant à mobiliser la diaspora. Il convient en effet de souligner que, dans cette population réduite, se trouve un gisement potentiel de retours assumés, même si l'entrepreneur initial n'envisage pas de rentrer lui-même en Tunisie.

M. Slim Abderrazak, signataire d'une convention d'aide au retour et à la réinsertion en Tunisie avec l'OFII. Médenine, Tunisie. 2017

8.3. Les jeunes migrants irréguliers

Quel que soit leur niveau d'instruction, des Tunisiens privés de perspectives continuent de rechercher une installation, même précaire, sur le territoire de l'UE. La prise en charge de cette population jeune doit être particulièrement adaptée pour aboutir à une véritable réinsertion dans la société tunisienne, apportant une réponse convaincante à leur mal-être, sans quoi ils opteront de nouveau pour un départ aventureux.

Les associations et organismes de conseil et d'accompagnement sont ici particulièrement utiles pour orienter dans la première partie de sa vie d'adulte un jeune qui devra construire une expérience professionnelle tout en continuant à se former pour réussir son processus de retour.

L'aspect psychologique de ce type de retour doit être particulièrement privilégié pour redonner confiance à un jeune qui, ayant quitté son milieu d'origine, trouve ou ne trouve pas dans la société qu'il réintègre les avantages ou les atouts qu'il attendait de sa migration.

8.4. Les adultes chargés de famille

Le plus souvent, les individus de ce groupe ont décidé d'émigrer non parce qu'ils étaient au chômage mais dans l'espoir d'améliorer le quotidien de leur famille. Leur désillusion a été rapide et ils sont déterminés à réussir leur réinsertion économique. Il est particulièrement important de les aider à réaliser un projet leur conférant un statut social meilleur que leur situation de départ et plaçant la cellule familiale à l'abri de la précarité en lui assurant une vie décente.

8.5. Les familles

Peu de familles ont bénéficié des dispositifs européens en vigueur. La plupart revenaient d'Italie. L'expérience a montré les grandes difficultés d'adaptation qui attendent les enfants et les adolescents, en premier lieu au niveau de la langue et de la scolarité.

La feuille de route nationale du retour et de la réinsertion devra dessiner les contours d'un environnement social favorable à la décision de retour parce qu'il apportera des garanties pour les plus jeunes, quel que soit le niveau de ressources de la famille.

8.6. Les migrants de longue date

Les Tunisiens ayant séjourné longuement dans un pays d'accueil prennent parfois la décision de rentrer pour des raisons familiales ou par lassitude d'une situation de précarité. Pour ceux-là, la réadaptation est difficile parce qu'ils ont cultivé pendant leurs années d'exil une image fantasmée de leur pays et que ce même pays a beaucoup changé en leur absence. Eux-mêmes ont évolué jusque dans leurs structures mentales. Il est donc important de prendre toute la mesure de leur décalage dans le processus d'accompagnement.

8.7. Les femmes

Les migrants de retour sont dans leur écrasante majorité des hommes. À titre d'indication, l'OFII n'a enregistré que 6 femmes bénéficiaires, sur un total de 460 projets de réinsertion.

Tout en sachant que le genre féminin est sous-représenté dans la population migrante et bien plus encore dans la catégorie des migrants irréguliers particulièrement ciblée par les dispositifs de retour, il serait pertinent de s'interroger sur les freins qui retiennent les femmes d'envisager le retour en Tunisie, sur leur niveau d'exigence par rapport à l'environnement économique et social et sur les garanties qu'il conviendrait peut-être de leur offrir de manière spécifique.

8.8. Les migrants en retraite

Cette population présente l'avantage d'être particulièrement bien intégrée dans son pays d'accueil où elle dispose d'une retraite régulière. Dans la mesure où leur pouvoir d'achat serait plus important en Tunisie et leur offrirait donc une vie plus confortable, les retraités devraient pouvoir organiser sans difficultés un retour volontaire, pour se rapprocher de la famille après les années de labeur en exil.

Mais en réalité, ils ont beaucoup de mal à retrouver leur place dans une famille qui s'est habituée à vivre sans eux. Eux-mêmes préfèrent généralement rester dans le pays d'émigration où ils se sentent plus en sécurité du point de vue médical.

C'est une question à examiner avec attention, dans ses volets économique, sanitaire et humain, la solution des allées et venues devenant de plus en plus périlleuse avec le grand âge. L'accompagnement psychologique et sanitaire qui pourrait permettre aux Tunisiens retraités de se réinstaller dans de bonnes conditions sur le territoire reste à inventer.

9. OUTILS ET PISTES DE RÉFLEXION

Le lecteur trouvera ci-dessous, un questionnaire qui a été diffusé auprès des institutions tunisiennes en charge de la migration afin de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un document synthétique de recommandations relatives à l'amélioration des dispositifs existants ainsi qu'à la coordination entre les acteurs.

Ces recommandations sont relatives à l'amélioration des dispositifs existants, dans une approche intégrée pays d'accueil/Tunisie, ainsi qu'à la coordination entre les acteurs et les dispositifs en vue de la conception de la feuille de route nationale du retour et de la réinsertion.

Questionnaire

1. Le rôle de votre unité dans la politique nationale migratoire

- Quelle est votre autorité de tutelle ?
- Quelle est (sont) votre (vos) activité(s) en matière de politique d'aide au retour ?
- De combien de personnes et/ou services dispose votre unité pour traiter les questions de migration de retour ? Disposez-vous d'un outil informatique satisfaisant permettant à votre unité de remplir sa fonction ?
- Quelles sont les autres unités (administrations, services, organisations) tunisiennes avec lesquelles vous êtes en contact afin de traiter les questions de migration de retour ?
- De quelles données statistiques disposez-vous concernant les migrants tunisiens séjournant dans l'Union européenne ?
- Quelles sont les organisations non-gouvernementales tunisiennes (ONG) et les organisations de la société civile tunisiennes (OSC) avec lesquelles vous êtes en contact concernant la problématique de la migration de retour ?

2. La place de votre unité dans la relation internationale répondant à la problématique des migrants de retour

- Quelles sont les unités (administrations, services, organisations) de l'Union européenne et internationales avec lesquelles vous êtes en relation afin de traiter les questions de migration de retour ?
- A quelle fréquence cette relation se fait-elle ?
- Quelles sont les unités (administrations, services, organisations) internationales avec lesquelles vous êtes en relation afin de traiter les questions de migration de retour ?
- A quelle fréquence cette relation se fait-elle ?
- Quelles sont les organisations non-gouvernementales étrangères (ONG) et les organisations de la société civile étrangères (OSC) avec lesquelles vous êtes en relation concernant la problématique de la migration de retour ?
- Comment votre unité reçoit-elle l'information sur l'évolution du droit européen relatif à la problématique des migrants de retour ?
- Votre unité est-elle en mesure de suivre le processus d'élaboration de ces normes et de faire connaître son avis les concernant ?

3. La communication dans le domaine de la migration de retour

- Dans le cadre de ses activités, votre unité

développe-t-elle sa propre politique de communication ?

- Comment faites-vous connaître les services que vous proposez aux migrants ?
- Quels supports de communication utilisez-vous ?
- Comment votre unité pourrait-elle développer une politique de communication permettant d'améliorer le processus de retour des migrants tunisiens et d'augmenter les chances de succès ?

Vos recommandations et propositions

- Quels sont les besoins que vous ressentez dans vos fonctions afin d'améliorer la qualité de votre travail ?
- Quelles sont les recommandations que vous souhaitez exprimer afin d'améliorer à court terme le processus des migrants de retour ?
- Quelles sont, selon vous, les mesures qui fonctionnent actuellement le mieux pour permet de répondre à la demande des migrants de retour ?

10. UNE **POLITIQUE DE COMMUNICATION** ADAPTÉE

Le but à atteindre en matière de migration des ressortissants tunisiens dans l'Union européenne est clairement celui d'une migration circulaire. Cela suppose une politique de communication efficace. L'information relative aux dispositifs existants doit être portée à la connaissance de tous les acteurs de manière croisée. L'information c'est aussi sa collecte. Un questionnaire mis en ligne doit permettre de connaître :

- la situation familiale professionnelle et juridique du migrant,
- ses intentions quant à son projet de retour même à moyen ou long terme,
- et les éléments de base de son projet économique lors de son retour dans le pays.

Afin d'aider le migrant à répondre à ce questionnaire, une note d'information lui permettra d'accéder en ligne aux sites Internet des administrations tunisiennes concernées ainsi qu'aux sites Internet des organisations non-gouvernementales susceptibles de lui fournir une aide. Cette note devra ouvrir des perspectives quant aux possibilités professionnelles réelles, auxquelles l'intéressé n'aurait peut-être pas pensé de lui-même, faute de connaître les besoins du marché du travail.

Cela réduira les risques d'échec de son projet de retour en l'orientant vers une activité répondant au besoin du marché de l'emploi, tout en lui offrant des perspectives en adéquation avec ses diplômes éventuels, son parcours antérieur en Tunisie et les savoir faire ou connaissances acquises dans le pays d'émigration.

11. UN **GROUPE DE TRAVAIL** SUR LA MIGRATION DE RETOUR

Une réunion mensuelle des acteurs intervenants sur cette problématique est indispensable. Elle réunirait les institutions, les décideurs, les bailleurs et les organisations de la société civile.

Afin que son travail soit productif, il faudrait que ce groupe de travail permette des avancées dans le cadre de la conception de la feuille de route nationale du retour et de la réinsertion. Il serait en effet souhaitable que les migrants de retour se sentent attendus et que leur démarche soient sécurisée par un parcours connu d'avance, propice à l'organisation.

12. UNE **PLATEFORME D'ÉCHANGE** D'INFORMATIONS

La plateforme doit comporter un fichier de ressources humaines permettant aux entreprises locales d'identifier les compétences existant à l'étranger avant le retour des migrants. Elle doit aussi permettre d'attirer des migrants de la diaspora par des programmes de recherche de talents.

Ce portail d'information doit être en réseau avec les chambres de commerce bilatérales, les postes économiques dans les ambassades, les organisations patronales, les associations de la société civile et les établissements de prêts ou de micro crédit.

13. **FORMATION** DES ACTEURS

La problématique de la migration de retour nécessite d'être abordée d'une manière apaisée, prospective à long terme et constructive à court terme.

Cela pourrait passer par la conception de formations en ligne qui seraient mises à la disposition de tous les acteurs afin que les concepts et les processus de mise en œuvre bénéficient d'une compréhension uniforme.

Cela permettrait notamment d'impliquer le personnel des établissements publics au niveau régional et local. Des mécanismes de terrain pourraient être développés sur cette base, avec les organisations de la société civile.

Les acteurs de terrain auraient intérêt à identifier un lieu de rencontre favorisant les échanges et la coopération entre les praticiens, les familles et les chercheurs en science sociales, au niveau régional et local.

L'initiative pourrait s'accompagner d'un déploiement numérique, une plate-forme de forum permettant de réunir questionnements, problématiques, méthodes, publications et information.

14. FORMATION & **ACCOMPAGNEMENT** DU MIGRANT DE RETOUR

Des accords entre institutions responsables de la formation professionnelle en Tunisie et dans les pays de résidence pourraient porter sur les qualifications demandées sur le marché du travail. Des formations courtes et adaptées pourraient rassurer les partenaires du projet de retour, que l'on parle de réinsertion par l'emploi ou par la création d'entreprise.

L'accompagnement du migrant nécessite le concours des institutions de l'État concerné, mais il est souhaitable d'impliquer également les organisations patronales et syndicales ainsi que des organisations de la société civile.

15. **FINANCEMENT DES PROJETS** DE RETOUR

Les institutions de micro-crédit constituent un instrument indispensable à la réussite des projets de réinsertion économique. Cependant, les prêts consentis sont limités et souvent peu adaptés. Il serait intéressant d'entamer avec quelques établissements volontaires un travail de réflexion autour d'un ou plusieurs produits spécifiques pour migrants de retour.

Par ailleurs, des mécanismes mixtes de financement entre banques des deux rives devraient être étudiés afin de fluidifier l'aspect économique de la migration circulaire.

16. **PROJETS** PILOTES

Compte tenu des délais nécessaires à la mise en place effective de la feuille de route et afin d'éviter toute erreur dans sa mise en œuvre, il serait souhaitable qu'un ou plusieurs projets pilotes développent la procédure complète d'aide au retour harmonisée. La mise en œuvre doit comporter l'accès au financement et aux régimes fiscaux préférentiels préexistants afin de réduire au maximum les risques d'échec.

Edition 2017. © Lemma et OFII

Lemma

لمّة

Ensemble pour la mobilité

معا من أجل تنقل الأشخاص

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

5, rue Al Moumen Ibn Ali. Cité des Jardins. 1002. Tunis,Tunisie.

email : helene.hammouda@ofii.fr

Site web : https://tn.ambafrance.org/Office-francais-de-l-immigration-et-de-l-integration

Projet LEMMA

Immeuble Astra. Rue du Lac Victoria. 1053. Tunis,Tunisie.

Site web : www.lemma.tn